

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00082

Numéro SIREN : 312 263 742

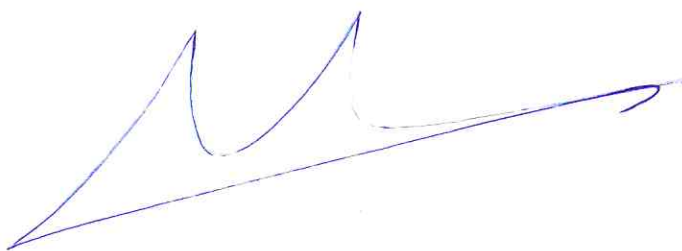
Nom ou dénomination : LECLERC APPROVISIONNEMENT SUD

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2022 sous le numéro de dépôt 6425

SA LECASUD

Etats financiers au 31/12/2021

Z.I. des Lauves
83340 LE LUC EN PROVENCE
Siret : 31226374200032



Comptes annuels

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES

27 bd du Général Vautrin - 06400 CANNES
Tél. 04 92 188 900 - Fax 04 92 188 901
cta@trintignac.fr

Sommaire**1. Compte rendu de mission****1****Cabinet Trintignac & Associés**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Jean-François GUTTADORO
Isabel VELASCO
Maxime HERMAN
Michel LACRAMPEBruno ALLEAUME
Marie-Laure MALLEZ
Pascal LUCCHESI

Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes associés

COMPTE RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par la :

SA LECASUD

nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels relatifs à la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	371 926 735 €
- Chiffre d'affaires H.T. :	1 476 030 594 €
- Résultat de l'exercice :	426 650 €

Le contenu de cette mission a été défini d'un commun accord avec l'entreprise en fonction de ses besoins propres ne comportant pas, en l'occurrence, l'objectif de certification.

Les diligences ont été mises en œuvre dans le respect des normes professionnelles. Elles ont été adaptées au but poursuivi et limitées à la technique de la révision comptable à l'exclusion des procédures d'appréciation du contrôle interne, d'observation physique ou de confirmation directe inhérentes aux missions de certification.

Les contrôles que nous avons effectués dans le cadre de cette mission nous ont permis de nous assurer de la régularité formelle de la comptabilité ainsi que de la cohérence et de la vraisemblance des comptes annuels à partir des documents informations fournis par l'entreprise.

Fait à CANNES, le 25 avril 2022

CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES :

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	9 985 874	8 743 823	1 242 051	1 528 054
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 485 911		3 485 911	2 108 325
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 185 311	176 283	1 009 029	1 009 029
Constructions	14 713 439	10 874 397	3 839 042	4 197 497
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 890 212	8 826 726	2 063 486	2 055 157
Autres immobilisations corporelles	21 358 939	19 460 807	1 898 132	2 316 345
Immobilisations corporelles en cours	11 000		11 000	
Avances et acomptes	287 750		287 750	287 750
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	185 149		185 149	185 149
Créances rattachées aux participations	1 000		1 000	1 000
Autres titres immobilisés	10 589 449		10 589 449	10 283 095
Prêts	14 040 060		14 040 060	16 724 648
Autres immobilisations financières	2 826 213		2 826 213	3 108 784
	89 560 307	48 082 035	41 478 272	43 804 833
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	641 410		641 410	328 888
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	54 325 112		54 325 112	45 970 016
Avances et acomptes versés sur commandes	424 304		424 304	371 780
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	153 320 920	482 864	152 838 056	121 617 056
Autres créances	63 824 653	755 831	63 068 822	61 405 051
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	56 095 289		56 095 289	138 327 774
Charges constatées d'avance (3)	3 055 470		3 055 470	2 610 729
	331 687 158	1 238 695	330 448 463	370 631 294
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	421 247 465	49 320 731	371 926 735	414 436 127
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 301 584	2 693 887
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 695 983	1 777 530

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	149 400	146 351
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation	14 635	14 635
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 388 174	10 056 372
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	426 650	331 802
Subventions d'investissement	177 862	200 095
Provisions réglementées	2 554 065	2 517 344
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 710 786	13 266 600
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 071 716	801 464
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 071 716	801 464
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	75 595 755	151 914 323
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 390 242	160 841 307
Dettes fiscales et sociales	14 948 577	14 601 203
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	92 209 659	73 011 229
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	357 144 233	400 368 064
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	371 926 735	414 436 127
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 791 729	7 997 342
(1) Dont à moins d'un an (a)	349 352 504	392 370 722
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	67 244 520	143 269 048
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 359 281 528	1 314 635 864
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	116 749 066	131 448 969
Chiffre d'affaires net	1 476 030 594	1 446 084 834
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 554 157	6 508 907
Autres produits	6 737 659	5 734 344
Total des produits d'exploitation (I)	1 489 322 410	1 458 328 085
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 408 948 566	1 366 513 257
Variations de stock	-8 355 096	1 947 328
Achats de matières premières et autres approvisionnements	969 120	747 812
Variations de stock	-312 522	47 482
Autres achats et charges externes (a)	64 701 948	64 155 815
Impôts, taxes et versements assimilés	2 214 309	2 661 006
Salaires et traitements	13 045 035	13 149 557
Charges sociales	4 735 028	4 814 007
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 104 926	2 260 380
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	482 864	517 548
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	48 129	15 394
Total des charges d'exploitation (II)	1 488 582 305	1 456 829 586
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	740 105	1 498 499
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	9 299	9 373
Autres intérêts et produits assimilés (3)	269 093	215 941
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	386 323	445 223
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	664 716	670 537
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	243 703	329 257
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	243 703	329 257
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	421 012	341 280
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 161 117	1 839 779

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	90 361	2 109
Sur opérations en capital	434 520	188 934
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	57 529	87 523
Total des produits exceptionnels (VII)	582 410	278 566
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	319 108	54 366
Sur opérations en capital	459 917	775 922
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	364 502	788 057
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 143 527	1 618 345
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-561 117	-1 339 779
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	173 350	168 198
Total des produits	1 490 569 535	1 459 277 188
Total des charges	1 490 142 885	1 458 945 386
BENEFICE OU PERTE	426 650	331 802
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 371 926 735 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 426 650 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 à 10 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 20 ans
- * Matériel de transport : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les matières consommables ont été évaluées au prix d'acquisition. Les marchandises ont été évaluées au prix d'acquisition.

Le stock attaché à l'activité de centrale d'achats figure en classe 3 pour un montant de 54 325 112 euros.

Le stock de la centrale en dépôt pour le compte des adhérents, attaché à l'activité de commissionnaire à l'achat, est porté à l'actif en classe 4 dans le compte "client et comptes rattachés, créances adhérents sur stocks" pour 6 829 887 euros.

Règles et méthodes comptables

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Concernant le litige R.S.I., détaillé au paragraphe suivant, le montant payé au titre des contributions sociales 2011, figurant en autre créances, a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 755 831 euros.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

En avril 2009, la société a reçu une notification de vérification de l'assiette déclarée à la contribution sociale de solidarité des sociétés en 2008 sur le chiffre d'affaires 2007 par l'organisme R.S.I. (Régime Social des Indépendants).

Par un courrier du 20 avril 2010, le R.S.I. met fin à la procédure de contrôle engagée à l'encontre de la société au titre de la contribution 2008 et informe la société qu'elle ne peut plus bénéficier, à compter de la contribution 2010 (sur le chiffre d'affaires 2009), du régime dérogatoire de commissionnaire accordé depuis 1996.

La remise en cause par le R.S.I. du statut de commissionnaire est sur le fond contestée par la société, appuyée en cela par ses conseils. En tout état de cause, sur la forme, la décision de révoquer le rescrit obtenu en 1996 ne saurait avoir un caractère rétroactif : le fait générateur de la contribution 2010 est fixé au 1er janvier 2010.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2021)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures de restriction impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 801 919	1 816 434	146 569	13 471 785
Immobilisations incorporelles	11 801 919	1 816 434	146 569	13 471 785
- Terrains	1 185 311			1 185 311
- Constructions sur sol propre	11 552 930			11 552 930
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 160 510			3 160 510
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 316 570	611 994	38 353	10 890 212
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 550 949	27 090	7 000	16 571 039
- Matériel de transport	442 933		31 345	411 588
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 241 724	120 274	9 851	3 352 148
- Emballages récupérables et divers	1 024 164			1 024 164
- Immobilisations corporelles en cours		11 000		11 000
- Avances et acomptes	287 750			287 750
Immobilisations corporelles	47 762 841	770 358	86 548	48 446 651
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	186 149			186 149
- Autres titres immobilisés	10 283 095	718 303	411 949	10 589 449
- Prêts et autres immobilisations financières	19 833 432	11 342	2 978 501	16 866 273
Immobilisations financières	30 302 676	729 645	3 390 450	27 641 872
ACTIF IMMOBILISE	89 867 437	3 316 437	3 623 567	89 560 307

Notes sur le bilan

Immobilisations financièresListe des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SEP FALDIS CONTENTIEUX 83340 LE LUC EN PROVENCE	77 139		98,81	
SARL SOCALID 83340 LE LUC EN PROVENCE	15 000	192 961	65,00	7 896
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avais	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	185 150	185 150			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 165 541	578 313	30	8 743 823
Immobilisations incorporelles	8 165 541	578 313	30	8 743 823
- Terrains	176 283			176 283
- Constructions sur sol propre	7 576 010	312 045		7 888 055
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 939 932	46 410		2 986 343
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 261 413	602 581	37 268	8 826 726
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 585 159	401 266	7 000	14 979 425
- Matériel de transport	433 192	8 753	31 345	410 600
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 945 481	137 651	9 851	3 073 282
- Emballages récupérables et divers	979 593	17 908		997 501
Immobilisations corporelles	37 897 063	1 526 613	85 464	39 338 212
ACTIF IMMOBILISE	46 062 604	2 104 926	85 494	48 082 035

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 237 068 317 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 000		1 000
Prêts	14 040 060	1 301 584	12 738 476
Autres	2 826 213		2 826 213
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	153 320 920	152 792 729	528 191
Autres	63 824 653	62 656 861	1 167 792
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 055 470	3 055 470	
Total	237 068 317	219 806 644	17 261 673
Prêts accordés en cours d'exercice	9 299		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 693 888		

Produits à recevoir

	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	9 299	11 670
Créances clients et comptes rattachés	17 971 203	20 801 213
Autres créances	53 084 176	48 553 475
Disponibilités	1 027 291	648 851
Total	72 091 970	70 015 209

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 273 379	482 864	517 548	1 238 695
Total	1 273 379	482 864	517 548	1 238 695
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		482 864	517 548	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 238 695 euros.

Capitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 149 400,12 euros décomposé en 980 titres d'une valeur nominale de 152,45 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	960	152,45
Titres émis pendant l'exercice	20	152,45
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	980	152,45

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 517 344	94 250	57 529	2 554 065
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 517 344	94 250	57 529	2 554 065
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		94 250	57 529	

ProvisionsTableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	801 464	270 252			1 071 716
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	801 464	270 252			1 071 716
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		270 252			

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 357 144 233 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	67 244 520	67 244 520		
- à plus de 1 an à l'origine	8 351 235	559 506	125 275	7 666 454
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 390 242	174 390 242		
Dettes fiscales et sociales	14 948 577	14 948 577		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	92 209 659	92 209 659		
Produits constatés d'avance				
Total	357 144 233	349 352 504	125 275	7 666 454
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	295 987			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	591 506			
(**) Dont envers les associés				

Impact du COVID-19 dans les comptes clos au 31/12/2021

Aucun report d'échéance n'a été sollicité par la société.

Aucun prêt dans le cadre des politiques de soutien (PGE,...) n'a été contracté à la date de clôture de l'exercice.

Charges à payer

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89 081	131 224
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 039 108	14 287 874
Dettes fiscales et sociales	4 215 011	4 073 816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 993 890	4 220 199
Total	34 337 090	22 713 114

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'exploitation	3 055 470	2 610 729
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	3 055 470	2 610 729

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	69 547 345		69 547 345
Ventes de marchandises	1 359 281 528		1 359 281 528
Produits des activités annexes	47 201 721		47 201 721
TOTAL	1 476 030 594		1 476 030 594

Prestation de services

Cotisations sur activité de grossiste :	28 323 792 €
Cotisations sur activité de commissionnaire à l'achat :	41 205 622 €
Autres prestations:	17 931 €

	69 547 345 €

Ventes de marchandises

Activité de grossiste :	651 742 700 €
Activité de commissionnaire à l'achat :	707 538 828 €

	1 359 281 528 €

Charges et produits d'exploitation et financiersRémunération des commissaires aux comptes**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 52 000 euros

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90 361	2 109
Produits exceptionnels sur opérations en capital	434 520	188 934
Reprises sur provisions et transferts de charge	57 529	87 523
Total des produits exceptionnels	582 410	278 566
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	319 108	54 366
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	459 917	775 922
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	364 502	788 057
Total des charges exceptionnelles	1 143 527	1 618 345
Résultat exceptionnel	-561 117	-1 339 779

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	790	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	317 613	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	445 169	
Autres charges	14 749	
Amortissements dérogatoires	94 250	
Provisions pour risques et charges	270 252	
Produits des cessions d'éléments d'actif		412 287
Subventions d'investissement virées au résultat		22 233
Amortissements dérogatoires		57 529
Autres produits et charges s/exercices antérieurs	705	90 361
TOTAL	1 143 527	582 410

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 344 personnes dont 17 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	17	
Agents de maîtrise et techniciens	71	
Employés	256	
Ouvriers		
Total	344	

Autres informations

Engagements financiersEngagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Caution SIL</i>	3 528 942
<i>Caution ISOCEL</i>	2 351 100
<i>Caution DU FANGO</i>	648 302
Avals et cautions	6 528 344
Engagements en matière de pensions	2 202 432
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagement de souscrire à l'augmentation de capital annuelle d'une union coopérative du Mouvement en garantie des emprunts donnés</i>	
<i>Garantie de paiement à première demande au profit d'une Centrale d'achat nationale du Mouvement, en garantie du parfait paiement de tous les achats que ses adhérents effectueront auprès d'elle.</i>	5 254 183
Autres engagements donnés	5 254 183
Total	13 984 959
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 2 202 432 euros

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

**LECLERC APPROVISIONNEMENT SUD
LECASUD**

Société anonyme coopérative à capital variable
Siège social : Zone industrielle des Lauves
83340 LE LUC EN PROVENCE
RCS Draguignan 312 263 742

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 9 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le neuf juin,
A 11 heures,

Les associés de la société « LECLERC APPROVISIONNEMENT SUD – LECASUD », Société anonyme coopérative de Commerçants Détaillants à capital variable, dont le siège social se situe Zone industrielle des Lauves à LE LUC EN PROVENCE (83340), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation à l'initiative du Conseil d'administration.

L'Assemblée, présidée par Monsieur Philippe LELAURE, Président Directeur Général de la Société.

Monsieur Frédéric MANENT, représentant la société SOSUMAR et Madame Clémentine DUVEAU, représentant la société VALESCURE DISTRIBUTION, associées, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire, Madame Emma DE FREITAS CARVALHO.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que 48 associés sont présents ou représentés sur les 52 associés de la société, soit plus d'un tiers des associés, possédant 960 parts sociales (sur 1 040 parts sociales) composant le capital social.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Christian PALVADEAU, représentant le Cabinet VILAINE ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

Le Président dépose avant l'Assemblée et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- La copie des lettres de convocation du Comité Social et Economique,
- La feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration, auquel est annexé le tableau des cinq derniers exercices,



- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- La liste des administrateurs,
- La liste des associés,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Il déclare, qu'avec l'accord de l'ensemble des associés, les convocations, le rapport de gestion du Conseil d'administration, les rapports du Commissaires aux comptes et le texte des résolutions proposées ont été tenus à leur disposition au lieu du siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président Directeur Général, aux administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.225-38 Code de commerce ;
- Constatation du montant du capital social effectif au 31 décembre 2021 ;
- Constatation de l'expiration des mandats des administrateurs et décision à cet égard ;

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Refonte des statuts ;
- Mise en place d'un règlement intérieur ;
- Pouvoirs à conférer.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et faisant apparaître un bénéfice de 426 650 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion au Président Directeur Général et aux administrateurs. Elle donne également au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 0
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même Code comptabilisé au titre de l'exercice écoulé pour un montant de 12 227 euros correspondant à des amortissements excédentaires.

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 0
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à la somme de 426 650 euros, de la façon suivante :

Bénéfice :426 650 euros

Affectation :

- En intégralité au poste « Autres réserves », soit.....426 650 euros
Ce qui porterait le solde de ce poste à 10 814 824 euros

Total :426 650 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à la somme de 13 710 786 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 0
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la poursuite des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et constate, le cas échéant, que la ou les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice, visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et mentionnées au rapport spécial du Commissaire aux comptes ont été approuvées dans les conditions prévues par la loi.

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 0
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que le capital social effectif s'élève au 31 décembre 2021, à la somme de 149 400 euros, divisé en 980 parts et représentant 49 associés.

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 0
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts, notamment pour l'enregistrement « gratuit » du présent procès-verbal conformément à l'article 825 du CGI.

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 0
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la fin des mandats des membres du conseil d'administration à compter de ce jour et prend acte des candidats déclarés aux fonctions d'administrateurs, à savoir :

- Monsieur Thierry BESNIER
- Monsieur Stanislas BRABANT
- Monsieur Loïc FOURNIER
- Monsieur Philippe LELAURE
- Monsieur Arnaud MENNESSON



- Monsieur José MORENO
- Monsieur Patrick NICOLAI
- Monsieur Yann REBOUL
- Monsieur Christophe RIBATTO

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 48
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur Thierry BESNIER

Né le 26/04/1965 à Lille (59)

Domicilié Avenue Sigismond Coulet – 83310 Cogolin

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 48
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur Stanislas BRABANT

Né le 26/04/1965 à Lille (59)

Zac Baou de Sormiou, Chem. du Roy d'Espagne, 13009 Marseille

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 48
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur Loïc FOURNIER

Né le 09/06/1969 à Rennes (35)

Route de Pelissanne, Chem. des Viougues - 13300 Salon-de-Provence

Vote :

- *nombre de voix pour* : 47
- *nombre de voix contre* : 1
- *abstentions* : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur Philippe LELAURE

Né le 19/11/1970 à Cholet (49)

Quartier Saint-Isidore Route Départementale – 06200 Nice

Vote :

- *nombre de voix pour* : 42
- *nombre de voix contre* : 6
- *abstentions* : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité

DOUZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur Arnaud MENNESSON

Né le 27/02/1976 à Reims (51)

Avenant de la Libération – 13200 Arles

Vote :

- *nombre de voix pour* : 47
- *nombre de voix contre* : 1
- *abstentions* : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité

TREIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur José MORENO

Né le 30/10/1964 à Sant Gregori (Espagne)

1 Avenue Victor Hugo – 06400 Cannes

Vote :

- nombre de voix pour : 43
- nombre de voix contre : 5
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité

TREIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur Patrick NICOLAI

Né le 04/04/1967 à Paris (75012)
288 Av. Emile Hugues, 06140 Vence

Vote :

- nombre de voix pour : 47
- nombre de voix contre : 1
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATORZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur François OLLIVIER

Né le 26/11/1963 à Pertuis (84)
Quartier Lery, Av. Jean Albert Lamarque, 83500 La Seyne-sur-Mer

Vote :

- nombre de voix pour : 48
- nombre de voix contre : 48
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUINZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur Christophe RIBATTO

Né le 16/11/1967 à Briançon
Rte des Fauvins, 05000 Gap

Vote :

- nombre de voix pour : 47
- nombre de voix contre : 1
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Monsieur Yann REBOUL

Né le 04/11/1974 à Ollioules

Quartier Plan de Campagne, 13480 Cabriès

Vote :

- nombre de voix pour : 47
- nombre de voix contre : 1
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du projet de statuts, décident, à la majorité des deux tiers des voix, de refondre les statuts de la Société à l'exception des dispositions de l'article 7 des statuts relatif au capital social, et d'adopter les statuts annexés aux présentes.

Vote :

- nombre de voix pour : 41
- nombre de voix contre : 7
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale extraordinaire, ayant pris connaissance de la proposition de mise en place d'un Règlement intérieur validée par le Conseil d'administration, adopte à la majorité des deux tiers des voix, la mise en place d'un Règlement intérieur qui sera ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire et qui entrera en vigueur immédiatement après son adoption.

Vote :

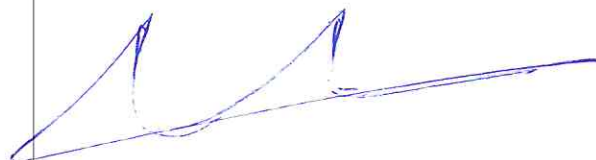
- nombre de voix pour : 41
- nombre de voix contre : 7
- abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

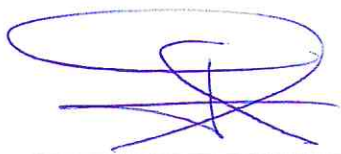
Le Président Directeur Général

Monsieur Philippe LELAURE

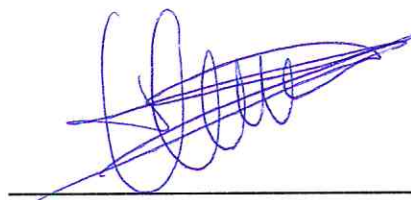
A stylized signature in blue ink, consisting of a large, sweeping 'L' shape followed by a horizontal line.

Les scrutateurs

Monsieur Frédéric MANENT

A signature in blue ink, featuring a large, circular loop followed by a horizontal line.

Madame Clémentine DUVEAU

A signature in blue ink, consisting of a series of overlapping loops and a horizontal line.

**LECLERC APPROVISIONNEMENT SUD
LECASUD**

Société anonyme coopérative à capital variable
Siège social : Zone industrielle des Lauves
83340 LE LUC EN PROVENCE
RCS Draguignan 312 263 742

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Cher Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en exécution des prescriptions légales, afin d'une part de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

De son côté, notre Commissaire aux comptes nous rendra compte dans ses rapports de sa mission.

Ses rapports, celui de votre Conseil d'administration, de même que les comptes et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I – SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1. Activité et résultats de l'exercice écoulé

a) Faits marquants

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a été marquée par la continuité de la situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale.

Les autorités gouvernementales ont mis en place tout au long de l'année des mesures exceptionnelles impactant l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de marchandises et de personnes, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les faits suivants ont été marquants pour la Société :

- Conclusion de promesses de vente par LECASUD pour l'acquisition de la société PERICOLO EXPLOITATION et d'un terrain à bâtir dans la perspective de la construction et l'exploitation par un nouvel adhérent d'un magasin à La Crau (83);
- Souscription de la Société au capital de la société e-ManRisk afin de bénéficier de la solution de gestion des risques « SEQUOIA » ;
- Agrément de la société SAS DU FANGO en qualité de nouvel actionnaire.

b) Recettes et charges

Comme chaque année et conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons, en tant que de besoin, que nous exerçons deux activités bien distinctes :

- d'une part, l'activité classique d'une coopérative effectuant les achats, ventes et stockage de marchandises ;
- d'autre part, l'activité de commissionnaire à partir de précommandes passées par les adhérents, et constitution d'un stock leur appartenant.

En 2021, la progression de notre chiffre d'affaires s'est poursuivie de manière satisfaisante pour passer de 1.446.084.834 euros à 1.476.030.594 euros soit une hausse de 2,07 %.

Ce chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- Vente de marchandises pour 1.359.281.528 euros contre 1.314.635.864 euros pour l'exercice précédent

La vente de marchandise est composée de :

- L'activité de grossiste pour un montant de 651.742.700 euros ;
- L'activité de commissionnaire à l'achat pour un montant de 707.538.828 euros.

- Production vendue pour 116.749.066 euros contre 131.448.969 euros pour l'exercice précédent.

La production vendue est composée notamment :

- Des cotisations des adhérents sur l'activité de grossiste pour un montant de 28.323.792 euros ;
- Des commissions perçues sur l'activité de commissionnaire à l'achat pour un montant de 41.205.622 euros ;
- Des commissions diverses pour un montant de 184.873 euros ;
- Des frais généraux refacturés pour un montant de 41.192.588 euros.

Après comptabilisation d'autres produits pour un montant de 13.291.816 euros contre 12.243.251 euros l'exercice précédent, les produits d'exploitation totalisent 1.489.322.410 euros contre 1.458.328.085 euros l'exercice précédent.

Nous avons supporté en 2021, des charges d'exploitation d'un montant de 1.488.582.305 euros, contre 1.456.829.586 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 2,18 %.

Le stock de marchandises d'un montant global, à la clôture de l'exercice, de 61.154.999 euros, se répartissait comme suit :

- A concurrence de 54.325.112 euros en « Stocks de marchandises » au titre de l'activité grossiste ;
- A concurrence de 6.829.887 euros de « Créances adhérents sur stocks non individualisés » au titre de l'activité de commissionnaire à l'achat.

Les autres approvisionnements, variation de stock incluse, s'élèvent à la somme de 656.598 euros contre 795.294 euros l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à la somme de 64.701.948 euros contre 64.155.815 euros l'exercice précédent. Ils comprennent notamment :

- Les frais de sous-traitance pour un montant de 24.781.483 euros contre 24.142.074 euros l'exercice précédent,
- Les frais de transport pour un montant de 23.411.293 euros contre 22.488.171 euros l'exercice précédent.

Les impôts et taxes s'élèvent à la somme de 2.214.309 euros sur l'exercice 2021 contre 2.661.006 euros sur l'exercice précédent. Ils comprennent principalement :

- La contribution économique territoriale pour un montant de 436.050 euros contre 799.158 euros l'exercice précédent ;
- Les taxes foncières pour un montant de 221.792 euros contre 325.930 euros l'exercice précédent ;
- La contribution sociale de solidarité des sociétés pour un montant de 1.171.918 euros contre 1.156.857 euros l'exercice précédent.

Les charges de personnel et charges sociales, s'élèvent à la somme de 17.780.063 euros contre 17.963.564 euros à la clôture de l'exercice précédent pour un effectif de 344 personnes.

Compte tenu de notre statut de coopérative, qui n'a pas vocation à réaliser de résultats, aucune participation n'est versée aux salariés. En revanche, il leur a été versé un intéressement (non obligatoire), d'un montant de 1.000.000 euros sur l'exercice, contre 875.000 euros l'exercice précédent.

Après comptabilisation :

- des dotations aux amortissements sur immobilisations et dépréciations de créances pour un montant de 2.587.790 euros contre 2.777.928 euros l'exercice précédent ;
- d'autres charges pour un montant de 48.129 euros contre 15.394 euros l'exercice précédent ;

le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 740.105 euros contre un résultat bénéficiaire de 1.498.499 euros l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à 664.716 euros contre 670.537 euros l'exercice précédent.

Les charges financières, quant à elles, s'élèvent à la somme de 243.703 euros contre 329.257 euros l'exercice précédent, représentant essentiellement des intérêts bancaires.

Le résultat financier ressort ainsi bénéficiaire de 421.012 euros contre 341.280 euros l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels totalisent la somme de 582.410 euros sur l'exercice contre 278.566 euros l'exercice précédent.

Les charges exceptionnelles s'élèvent, quant à elles, à la somme de 1.143.527 euros contre 1.618.345 euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort ainsi déficitaire de (561.117) euros contre un résultat exceptionnel négatif de (1.339.779) euros à la clôture de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est de 173 350 euros contre 168.198 euros l'exercice précédent.

c) Résultat net comptable

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 426.650 euros contre un bénéfice de 331.802 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

II. INVESTISSEMENTS – PARTICIPATIONS

1. Investissements

Les investissements de l'exercice ont représenté une somme globale de 2.586.789 euros, se répartissant comme suit :

Les investissements incorporels :

- Licences et logiciels.....	1.702.171 euros
------------------------------	-----------------

Les investissements corporels :

- installations techniques, matériels et outillages industriels.....	611.993 euros
- installations générales, agencements et aménagements divers.....	27.089 euros
- matériel de bureau et informatique.....	120.274 euros
- avances et acomptes.....	11.000 euros

TOTAL	2.586.789 euros
-------	-----------------

En contrepartie, nous avons cédé ou mis au rebut diverses immobilisations, d'une valeur d'origine de 118.854 euros (dont principalement des installations techniques, matériel et outillage industriels).

2. Participations

Le montant de nos créances rattachées à nos participations s'est élevé à 1.000 euros.

III. CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice écoulé, le capital effectif de la Société s'élevait à 149.400 euros, réparti en 49 associés, dont 45 adhérents.

IV. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022, notre objectif est de poursuivre le développement de l'activité.

Les activités restent stables au premier trimestre 2022.

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société.

V. INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous informons qu'aucun changement n'est intervenu par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021. La présentation des comptes et les méthodes d'évaluation sont conformes au plan comptable général de 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Ces informations sont exposées par ailleurs dans le présent rapport, et notamment les indicateurs clés. Le chiffre d'affaires a augmenté de manière satisfaisante et le résultat est stable.

L'endettement diminue légèrement, et les ratios d'équilibre financier sont sains ; les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent au 31 décembre 2021 à 75.595.755 euros et le montant des capitaux propres à 13.710.786 euros.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

L'activité de la Coopérative est étroitement liée à celle de ses adhérents et donc à l'évolution de la consommation et des parts de marché de l'enseigne E.LECLERC. Le Mouvement E.LECLERC se place aujourd'hui au premier rang en termes de parts de marchés sur le segment PCG + FLS, même si la pression concurrentielle s'exerce aujourd'hui de manière particulièrement forte du fait :

- d'une part de l'activité promotionnelle des enseignes concurrentes ;
- d'autres part de l'évolution des modes de consommation, en particulier sur le segment « non-alimentaire », avec la montée en puissance régulière des concurrents « pure-players » et des Grandes Surfaces Spécialisées.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENT

Afin de nous conformer à l'article L.441-10 du Code de commerce, nous vous indiquons la date d'échéance du solde des dettes fournisseurs et des créances clients à la clôture de l'exercice :

- Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce

		Article D. 441 I. – 1° : Factures <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)		153.358.296 € TTC	659.118 € TTC	864.780 € TTC	9.364 € TTC	1.343.666 € TTC		84.770.533 € TTC	2.054.168 € TTC	1.969.486 € TTC	855.229 € TTC	6.781.024 € TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)													
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels : (préciser)	☐ Délais contractuels : (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser)	☐ Délais légaux : (préciser)				

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous n'avons rien de particulier à signaler en matière de recherche et développement.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

A la date de présentation du présent Rapport, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui puisse remettre en cause notre capacité à poursuivre notre exploitation.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

En 2021, la Société a finalisé l'acquisition de 3 470 actions du capital de la SAS DU FANGO.

ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE

La société SOCALID, dont la société LECASUD détient 65 % du capital, a enregistré à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un bénéfice comptable net de 7.896 euros.

La SEP FALDIS CONTENTIEUX, dont la société LECASUD détient 98,81 % du capital, a enregistré à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021 un résultat nul.

VI – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté un résultat de 426.650 euros, le Conseil d'administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice.....	426.650 euros
Affectation	
- En intégralité au poste « Autres réserves » soit.....	426.650 euros
Ce qui porterait le solde de ce poste à 10.814.824 euros	
Total :	426.650 euros

VII – RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe au présent rapport.

VII – JETONS DE PRESENCE

Nous vous signalons qu'aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'administration.

IX – DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 du C.G.I

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 enregistrent la somme de 12.227 euros au titre de dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du C.G.I (amortissements excédentaires).

X – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaires aux Comptes vous donne dans son rapport spécial toutes les informations requises sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivant du Code de commerce. Vous devrez statuer sur ce rapport.

Il relate par ailleurs l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi dans son rapport sur les comptes annuels.

XI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux :

1 - Monsieur Philippe LELAURE

- Président de la SAS NIKAIADIS, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Président de la société RIVIERADIS, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Président Directeur Général de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Président de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Gérant de la société SOFILEC SUD-EST, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Président de la SAS NIKAIAL, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Président de la société NIKAIAD, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Président de la SAS LPH, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Président de la SAS LPI, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Président de la SAS NIKAIAG, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Président de la SAS LPG, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Gérant de l'EURL LP, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;

- Gérant de la SARL REVES PASSIONS VOYAGES RPV, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Gérant de la SCI LLA, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Gérant de la SCI INVESTB, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Gérant de la SCI INVESTL, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Gérant de la SCI VAE, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Gérant de la SCI LPV, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Gérant de la SCI LPC, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;
- Gérant de la SCI SAINT ISIDORE, dont le siège social est situé à NICE (06200), Route départementale 6202, Quartier Saint-Isidore ;

2 - Monsieur François OLLIVIER

- Président de la SAS SEYDIS SHO, dont le siège social est à LA SEYNE-SUR-MER (83500) Quartier Levy ;
- Président de la SAS CIOTADIS, dont le siège social est à LA SEYNE-SUR-MER (83500) Quartier Levy ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Membre du Conseil de surveillance de la SA SIPLEC, dont le siège social est à IVRY SUR SEINE (94200) 26 Quai Marcel Boyer.
- Président de la SAS RESTODIS, dont le siège social est à LA SEYNE-SUR-MER (83500) Quartier Levy ;
- Gérant de la SC LES QUATRE MOULINS, dont le siège social est à LA SEYNE-SUR-MER (83500) Quartier Levy ;
- Gérant de la SC DES CINQ MOULINS, dont le siège social est à LA SEYNE-SUR-MER (83500) Quartier Levy ;

3 - Monsieur Loïc FOURNIER :

- Président de la SAS SALONDIS, dont le siège social est à SALON DE PROVENCE (13300) Centre Commercial Les Viougues, route de Pélissanne ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Membre du Conseil de surveillance du GALEC, dont le siège social est à IVRY SUR SEINE (94200), Quai Marcel Boyer ;

- Gérant de la SCI RESIDENCE HESTIA, dont le siège social est à SALON DE PROVENCE (13300) 93 Boulevard Léopold Coren ;
- Gérant de la SCI LE SINGE VERT, dont le siège social est à SALON DE PROVENCE (13300), Chemin du Singe Vert ;
- Président de la SAS L.E.D, dont le siège social est à SALON DE PROVENCE (13300) Centre Commercial Les Viougues, route de Pélissanne.

4 - Monsieur Norbert FARACO

- Président de la SAS SODILUC, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Quartier les Retraches, route de Toulon ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Président du Conseil de surveillance de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE – SIL, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Gérant de la SCI SOCILAUVES, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Gérant de la SARL SOCILAU EGUILLES dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Gérant de la SCI SOCILAU dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Président de la SAS M.N.L INVESTISSEMENTS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Quartier les Retraches, route de Toulon ;
- Président de la SASU RJP, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Lieudit les Retraches ;
- Gérant de la SARL LUC BRICOLAGE, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Quartier les Retraches, route de Toulon ;
- Gérant de la SCI DALIE, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Quartier les Retraches, route de Toulon ;
- Gérant de la SCI MIDI BRICOLAGE, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Quartier les Retraches, route de Toulon ;
- Président de la SAS LOMINO, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Quartier les Retraches, route de Toulon ;
- Administrateur de la SA TOULONDIS, dont le siège social est à TOULON (8300) 384 Avenue François Cuzin ;
- Président de la SAS PRESTANCE DIFFUSION, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Quartier les Retraches ;

5 - Monsieur Stanislas BRABANT

- Président de la SAS ROYDIS, dont le siège social est à MARSEILLE (13009) Centre Commercial du Roy d'Espagne – Chemin de Sormiou ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;

- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Président de la SAS HSB, dont le siège social est à MARSEILLE (13009) Chemin de Sormiou ;
- Gérant de la SOC FONCIERE INTERNATIONALE E LECLERC, dont le siège social est à IVRY-SUR-SEINE (94200) 26 Quai Marcel Boyer.

6 - Monsieur Arnaud MENNESSON

- Président de la SAS ARLESDIS, dont le siège social est situé à ARLES (13200) Avenue de la Libération ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Membre du Directoire de la SA COOPERATIVE GALEC, dont le siège social est à IVRY-SUR-SEINE (94200) 26 Quai Marcel Boyer ;
- Président de la SAS DELTADIS, dont le siège social est situé à ARLES (13200) Avenue de la Libération ;
- Président de la SAS ARLESDIS II, dont le siège social est situé à ARLES (13200) Avenue de la Libération ;
- Gérant de la SCI TAMARIS, dont le siège social est situé à ARLES (13200) Avenue de la Libération ;

7 - Monsieur José MORENO

- Président de la SAS RANDIS, dont le siège social est situé à CANNES (06150) Avenue Victor Hugo ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;

8 - Monsieur Patrick NICOLAI

- Président de la SAS SODESUP II, dont le siège social est situé à VENCE (06140), 288 Avenue Emile Hugues ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;

9 - Monsieur Thierry BESNIER

- Président de la SAS SOCODAG II, dont le siège social est situé à COGOLIN(83310), Avenue Sigismond Coulet ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;

PL

- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Président du Directoire de la SA COOPERATIVE GALEC, dont le siège social est à IVRY-SUR-SEINE (94200) 26 Quai Marcel Boyer ;
- Président de la SOC COGOLINOISE d'ALIMENTATION, dont le siège social est situé à COGOLIN(83310), Avenue Sigismond Coulet ;
- Président de la société HS2, dont le siège social est situé à COGOLIN (83310), Avenue Sigismond Coulet ;
- Gérant de la SCI JOBER, dont le siège social est situé à COGOLIN (83310), Avenue Sigismond Coulet ;
- Gérant de la SCI PYRENEES GALERIE, dont le siège social est situé à ESTANCARBON (31800), Avenue du Cagire ;
- Gérant de la SCI PYRENEES MOYENNES SURFACES, dont le siège social est situé à ESTANCARBON (31800), Avenue du Cagire ;
- Gérant de la société TIMES SQUARE ESTANCARBON, dont le siège social est situé à ESTANCARBON (31800), Avenue du Cagire ;
- Gérant de la société 1727, dont le siège social est situé à ESTANCARBON (31800), Avenue du Cagire ;

10 - Monsieur Bernard ACQUAVIVA

- Co-gérant de la société ACQUAVIVA PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé à CORBARA (20256), FOGATA ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LECASUD, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Administrateur de la SA COOPERATIVE LES QUATRE SAISONS, dont le siège social est à LE LUC EN PROVENCE (83340) Zone Industrielle des Lauves ;
- Associé-Gérant de la société BOULANGERIE DES ILES, dont le siège social est situé à ILE ROUSSE (20220)à Résidence Padule ;
- Administrateur de la CM HOLDING, dont le siège social est situé à SARROLA-CARCOPINO (20167), Zone Industrielle de Baleone ;
- Gérant non associé de la société SARL CINE FOGATA LUCIANI, dont le siège social est situé à CORBARA (20256), FOGATA ;
- Directeur Général de la société ETABLISSEMENTS ACQUAVIVA, dont le siège social est situé à CORBARA (20256), Boulevard de FOGATA ;
- Gérant de la société CINQA, dont le siège social est situé à ILE ROUSSE (20220), Quartier de la Gare ;
- Gérant de la société NPC, dont le siège social est situé à ILE ROUSSE (20220), Quartier de la Gare ;

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention entrant dans le champ d'application du dernier alinéa de l'article L.225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital au sein de la Société.

XII – INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que les salariés ne possèdent aucune participation dans le capital social (article L.225-102 du Code de Commerce).

XIII – ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Administrateurs

Nous vous précisons que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Philippe LELAURE
- Monsieur François OLLIVIER
- Monsieur Loïc FOURNIER
- Monsieur Norbert FARACO
- Monsieur Stanislas BRABANT
- Monsieur Arnaud MENNESSON
- Monsieur José MORENO
- Monsieur Patrick NICOLAI
- Monsieur Thierry BESNIER
- Monsieur Bernard ACQUAVIVA

expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il conviendra de statuer sur la désignation d'un nouveau Conseil d'administration.

L'assemblée générale procédera à la désignation d'un nouveau Conseil d'administration pour une durée de trois ans.

2. Commissaires aux comptes

Le Cabinet Vilaine & Associés (6 Avenue Jacques Cartier – Saint-Herblain) en qualité de commissaire aux comptes titulaire poursuit son mandat qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

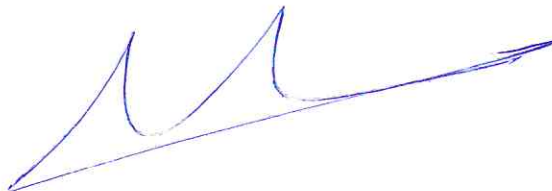
XVI – PROPOSITION DE REFORTE DES STATUTS ET DE MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous informons que l'Assemblée Générale sera invitée à se prononcer sur la refonte des statuts de la Société ainsi que sur l'adoption d'un règlement intérieur proposé par le Conseil d'administration.

XV - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport et du rapport du Commissaire aux comptes, nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à votre vote dont le texte a été tenu à votre disposition dans les délais impartis.

Le Conseil d'administration
Représenté par Monsieur Philippe LELAURE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe 1 : Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Année	2017	2018	2019	2020	2021
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.	146 351	146 351	146 351	146 351	149 400
b) Nombre d'actions émises.	960	960	960	960	980
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	-	-	-	-	-
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires HT	1 270 400 567	1 315 967 070	1 348 985 476	1 446 084 834	1 476 030 594
b) Résultat courant avant impôts	- 392 752	767 272	- 335 980	1 839 779	1 161 117
c) Impôts sur les bénéfices.	- 533	4 985	505 167	168 198	173 350
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	592 217	2 075 232	200 000	331 802	426 650
e) Montant des bénéfices distribués.	-	-	-	-	-
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action :					
a) Résultat courant avant impôts	- 409	799	- 350	1 916	1 209
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	617	2 162	208	346	444
c) Dividende versé à chaque action.	-	-	-	-	-
IV. - Personnel :					
a) Effectifs moyens du personnel.	303	293	315	333	344
b) Salaires et traitements.	11 149 796	10 755 116	12 011 625	13 149 557	13 045 035
c) Charges sociales.	4 104 306	4 163 683	4 568 355	4 814 007	4 735 028



**commissaire
aux comptes**

Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

LECLERC APPROVISIONNEMENT SUD - "LECASUD"

Société Anonyme Coopérative de Commerçants Détaillants
à capital variable

Zone Industrielle des Lauves

83340 - LE LUC EN PROVENCE

R.C.S. DRAGUIGNAN 312 263 742

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

S.A. COOPERATIVE LECASUD

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société LECLERC APPROVISIONNEMENT SUD - «LECASUD»,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LECLERC APPROVISIONNEMENT SUD - «LECASUD» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LECLERC APPROVISIONNEMENT SUD - «LECASUD» à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

S.A. COOPERATIVE LECASUD

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- la société procède à la vérification de la fiabilité de son inventaire permanent des marchandises, en effectuant des inventaires tournants de chaque type d'articles au moins une fois par an, et à sa valorisation. Nous nous sommes assurés de la fiabilité des procédures d'inventaire et de leur application ainsi que de la validité de la méthode de valorisation établie à partir des principes donnés dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

S.A. COOPERATIVE LECASUD

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 25 mai 2022



Cabinet VILAINE et Associés

Commissaire aux Comptes
Représenté par Christian PALVADEAU



Thomas BASTHISTE

Commissaire aux Comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	9 985 874	8 743 823	1 242 051	1 528 054
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 485 911		3 485 911	2 108 325
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 185 311	176 283	1 009 029	1 009 029
Constructions	14 713 439	10 874 397	3 839 042	4 197 497
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 890 212	8 826 726	2 063 486	2 055 157
Autres immobilisations corporelles	21 358 939	19 460 807	1 898 132	2 316 345
Immobilisations corporelles en cours	11 000		11 000	
Avances et acomptes	287 750		287 750	287 750
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	185 149		185 149	185 149
Créances rattachées aux participations	1 000		1 000	1 000
Autres titres immobilisés	10 589 449		10 589 449	10 283 095
Prêts	14 040 060		14 040 060	16 724 648
Autres immobilisations financières	2 826 213		2 826 213	3 108 784
	89 560 307	48 082 035	41 478 272	43 804 833
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	641 410		641 410	328 888
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	54 325 112		54 325 112	45 970 016
Avances et acomptes versés sur commandes	424 304		424 304	371 780
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	153 320 920	482 864	152 838 056	121 617 056
Autres créances	63 824 653	755 831	63 068 822	61 405 051
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	56 095 289		56 095 289	138 327 774
Charges constatées d'avance (3)	3 055 470		3 055 470	2 610 729
	331 687 158	1 238 695	330 448 463	370 631 294
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	421 247 465	49 320 731	371 926 735	414 436 127
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 301 584	2 693 887
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 695 983	1 777 530

Bilan passif

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes
31/12/2020

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	149 400	146 351
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	14 635	14 635
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 388 174	10 056 372
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	426 650	331 802
Subventions d'investissement	177 862	200 095
Provisions réglementées	2 554 065	2 517 344
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 710 786	13 266 600
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 071 716	801 464
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 071 716	801 464
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	75 595 755	151 914 323
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 390 242	160 841 307
Dettes fiscales et sociales	14 948 577	14 601 203
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	92 209 659	73 011 229
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	357 144 233	400 368 064
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	371 926 735	414 436 127
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 791 729	7 997 342
(1) Dont à moins d'un an (a)	349 352 504	392 370 722
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	67 244 520	143 269 048
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 359 281 528	1 314 635 864
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	116 749 066	131 448 969
Chiffre d'affaires net	1 476 030 594	1 446 084 834
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 554 157	6 508 907
Autres produits	6 737 659	5 734 344
Total des produits d'exploitation (I)	1 489 322 410	1 458 328 085
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 408 948 566	1 366 513 257
Variations de stock	-8 355 096	1 947 328
Achats de matières premières et autres approvisionnements	969 120	747 812
Variations de stock	-312 522	47 482
Autres achats et charges externes (a)	64 701 948	64 155 815
Impôts, taxes et versements assimilés	2 214 309	2 661 006
Salaires et traitements	13 045 035	13 149 557
Charges sociales	4 735 028	4 814 007
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 104 926	2 260 380
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	482 864	517 548
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	48 129	15 394
Total des charges d'exploitation (II)	1 488 582 305	1 456 829 586
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	740 105	1 498 499
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	9 299	9 373
Autres intérêts et produits assimilés (3)	269 093	215 941
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	386 323	445 223
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	664 716	670 537
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	243 703	329 257
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	243 703	329 257
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	421 012	341 280
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 161 117	1 839 779

Compte de résultat (suite)

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	90 361	2 109
Sur opérations en capital	434 520	188 934
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	57 529	87 523
Total des produits exceptionnels (VII)	582 410	278 566
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	319 108	54 366
Sur opérations en capital	459 917	775 922
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	364 502	788 057
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 143 527	1 618 345
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-561 117	-1 339 779
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	173 350	168 198
Total des produits	1 490 569 535	1 459 277 188
Total des charges	1 490 142 885	1 458 945 386
BENEFICE OU PERTE	426 650	331 802
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 371 926 735 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 426 650 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Règles et méthodes comptables

*Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes*

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 à 10 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 20 ans
- * Matériel de transport : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les matières consommables ont été évaluées au prix d'acquisition. Les marchandises ont été évaluées au prix d'acquisition.

Le stock attaché à l'activité de centrale d'achats figure en classe 3 pour un montant de 54 325 112 euros.

Le stock de la centrale en dépôt pour le compte des adhérents, attaché à l'activité de commissionnaire à l'achat, est porté à l'actif en classe 4 dans le compte "client et comptes rattachés, créances adhérents sur stocks" pour 6 829 887 euros.

Règles et méthodes comptables

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Concernant le litige R.S.I., détaillé au paragraphe suivant, le montant payé au titre des contributions sociales 2011, figurant en autre créances, a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 755 831 euros.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

En avril 2009, la société a reçu une notification de vérification de l'assiette déclarée à la contribution sociale de solidarité des sociétés en 2008 sur le chiffre d'affaires 2007 par l'organisme R.S.I. (Régime Social des Indépendants).

Par un courrier du 20 avril 2010, le R.S.I. met fin à la procédure de contrôle engagée à l'encontre de la société au titre de la contribution 2008 et informe la société qu'elle ne peut plus bénéficier, à compter de la contribution 2010 (sur le chiffre d'affaires 2009), du régime dérogatoire de commissionnaire accordé depuis 1996.

La remise en cause par le R.S.I. du statut de commissionnaire est sur le fond contestée par la société, appuyée en cela par ses conseils. En tout état de cause, sur la forme, la décision de révoquer le rescrit obtenu en 1996 ne saurait avoir un caractère rétroactif : le fait générateur de la contribution 2010 est fixé au 1er janvier 2010.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Règles et méthodes comptables

*Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes*

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2021)

Faits caractéristiques

*Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes*

Autres éléments significatifs

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures de restriction impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes**Actif immobilisé**Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 801 919	1 816 434	146 569	13 471 785
Immobilisations incorporelles	11 801 919	1 816 434	146 569	13 471 785
- Terrains	1 185 311			1 185 311
- Constructions sur sol propre	11 552 930			11 552 930
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 160 510			3 160 510
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 316 570	611 994	38 353	10 890 212
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 550 949	27 090	7 000	16 571 039
- Matériel de transport	442 933		31 345	411 588
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 241 724	120 274	9 851	3 352 148
- Emballages récupérables et divers	1 024 164			1 024 164
- Immobilisations corporelles en cours		11 000		11 000
- Avances et acomptes	287 750			287 750
Immobilisations corporelles	47 762 841	770 358	86 548	48 446 651
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	186 149			186 149
- Autres titres immobilisés	10 283 095	718 303	411 949	10 589 449
- Prêts et autres immobilisations financières	19 833 432	11 342	2 978 501	16 866 273
Immobilisations financières	30 302 676	729 645	3 390 450	27 641 872
ACTIF IMMOBILISE	89 867 437	3 316 437	3 623 567	89 560 307

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux ComptesImmobilisations financièresListe des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SEP FALDIS CONTENTIEUX 83340 LE LUC EN PROVENCE	77 139		98,81	
SARL SOCALID 83340 LE LUC EN PROVENCE	15 000	192 961	65,00	7 896
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	185 150	185 150			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux ComptesAmortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 165 541	578 313	30	8 743 823
Immobilisations incorporelles	8 165 541	578 313	30	8 743 823
- Terrains	176 283			176 283
- Constructions sur sol propre	7 576 010	312 045		7 888 055
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 939 932	46 410		2 986 343
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 261 413	602 581	37 268	8 826 726
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 585 159	401 266	7 000	14 979 425
- Matériel de transport	433 192	8 753	31 345	410 600
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 945 481	137 651	9 851	3 073 282
- Emballages récupérables et divers	979 593	17 908		997 501
Immobilisations corporelles	37 897 063	1 526 613	85 464	39 338 212
ACTIF IMMOBILISE	46 062 604	2 104 926	85 494	48 082 035

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux ComptesActif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 237 068 317 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 000		1 000
Prêts	14 040 060	1 301 584	12 738 476
Autres	2 826 213		2 826 213
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	153 320 920	152 792 729	528 191
Autres	63 824 653	62 656 861	1 167 792
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 055 470	3 055 470	
Total	237 068 317	219 806 644	17 261 673
Prêts accordés en cours d'exercice	9 299		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 693 888		

Produits à recevoir

	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	9 299	11 670
Créances clients et comptes rattachés	17 971 203	20 801 213
Autres créances	53 084 176	48 553 475
Disponibilités	1 027 291	648 851
Total	72 091 970	70 015 209

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux ComptesDépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 273 379	482 864	517 548	1 238 695
Total	1 273 379	482 864	517 548	1 238 695
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		482 864	517 548	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 238 695 euros.

Capitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 149 400,12 euros décomposé en 980 titres d'une valeur nominale de 152,45 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	960	152,45
Titres émis pendant l'exercice	20	152,45
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	980	152,45

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 517 344	94 250	57 529	2 554 065
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 517 344	94 250	57 529	2 554 065
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		94 250	57 529	

ProvisionsTableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	801 464	270 252			1 071 716
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total	801 464	270 252			1 071 716
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		270 252			

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux ComptesDettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 357 144 233 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	67 244 520	67 244 520		
- à plus de 1 an à l'origine	8 351 235	559 506	125 275	7 666 454
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 390 242	174 390 242		
Dettes fiscales et sociales	14 948 577	14 948 577		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	92 209 659	92 209 659		
Produits constatés d'avance				
Total	357 144 233	349 352 504	125 275	7 666 454
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	295 987			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	591 506			
(**) Dont envers les associés				

Impact du COVID-19 dans les comptes clos au 31/12/2021

Aucun report d'échéance n'a été sollicité par la société.

Aucun prêt dans le cadre des politiques de soutien (PGE,...) n'a été contracté à la date de clôture de l'exercice.

Charges à payer

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89 081	131 224
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 039 108	14 287 874
Dettes fiscales et sociales	4 215 011	4 073 816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 993 890	4 220 199
Total	34 337 090	22 713 114

Notes sur le bilan

*Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes*

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'exploitation	3 055 470	2 610 729
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	3 055 470	2 610 729

Notes sur le compte de résultat

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	69 547 345		69 547 345
Ventes de marchandises	1 359 281 528		1 359 281 528
Produits des activités annexes	47 201 721		47 201 721
TOTAL	1 476 030 594		1 476 030 594

Prestation de services

Cotisations sur activité de grossiste :	28 323 792 €
Cotisations sur activité de commissionnaire à l'achat :	41 205 622 €
Autres prestations:	17 931 €

	69 547 345 €

Ventes de marchandises

Activité de grossiste :	651 742 700 €
Activité de commissionnaire à l'achat :	707 538 828 €

	1 359 281 528 €

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 52 000 euros

Notes sur le compte de résultat

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux ComptesCharges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90 361	2 109
Produits exceptionnels sur opérations en capital	434 520	188 934
Reprises sur provisions et transferts de charge	57 529	87 523
Total des produits exceptionnels	582 410	278 566
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	319 108	54 366
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	459 917	775 922
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	364 502	788 057
Total des charges exceptionnelles	1 143 527	1 618 345
Résultat exceptionnel	-561 117	-1 339 779

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	790	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	317 613	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	445 169	
Autres charges	14 749	
Amortissements dérogatoires	94 250	
Provisions pour risques et charges	270 252	
Produits des cessions d'éléments d'actif		412 287
Subventions d'investissement virées au résultat		22 233
Amortissements dérogatoires		57 529
Autres produits et charges s/exercices antérieurs	705	90 361
TOTAL	1 143 527	582 410

Autres informations

*Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes*

Effectif

Effectif moyen du personnel : 344 personnes dont 17 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	17	
Agents de maîtrise et techniciens	71	
Employés	256	
Ouvriers		
Total	344	

Autres informations

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux ComptesEngagements financiersEngagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Caution SIL</i>	3 528 942
<i>Caution ISOCEL</i>	2 351 100
<i>Caution DU FANGO</i>	648 302
Avals et cautions	6 528 344
Engagements en matière de pensions	2 202 432
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagement de souscrire à l'augmentation de capital annuelle d'une union coopérative du Mouvement en garantie des emprunts donnés</i>	
<i>Garantie de paiement à première demande au profit d'une Centrale d'achat nationale du Mouvement, en garantie du parfait paiement de tous les achats que ses adhérents effectueront auprès d'elle.</i>	5 254 183
Autres engagements donnés	5 254 183
Total	13 984 959
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 2 202 432 euros

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.